

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA CCVUSP
Séance du 13 juin 2024**

DELIBERATION N°DB2024/06

REGIE UBAYE SKI - VENTE DE MATERIEL D'OCCASION

Date de convocation : 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à neuf heures, les membres du Bureau de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le cinq juin se sont réunis dans la salle du conseil sous la présidence de Mme JACQUES Elisabeth, Présidente.

Nombre de membres :

En exercice : 6
Présents : 4
Absent(s) : 2
- dont représenté(s) : 0

Résultat du vote :

Votants : 4
- dont « pour » : 4
- dont « contre » : 0
- dont « abstentions » : 0

PRESENTS :

Mmes JACQUES Elisabeth, OKROGLIC Dominique et PIGNATEL Agnès.
M. TRON Jean-Michel.

ABSENTS / EXCUSES :

Mme GARCIER-RICHAUD Hélène (*participation en visioconférence*).
M. CAPEL Denis.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OKROGLIC Dominique.

Bureau de la C.C.V.U.S.P. - Séance du 13 juin 2024
Ordre n° 2
Délibération n°DB2024/06
Classification ACTES : 3.2 Aliénations

OBJET : REGIE UBAYE SKI – VENTE DE MATERIEL D'OCCASION

Le Bureau de la CCVUSP,

VU le CGCT ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2023/176 du 16 novembre 2023 complétée par la délibération n°2024/71 du 28 mai 2024 lui délégrant l'aliénation de biens meubles et immeubles de 501 € à 7 700 € ;

CONSIDERANT la possible revente d'occasion du moteur électrique d'un télési portant les références : BBC NBPPY6 225 M4 ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer un prix de vente ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la revente du moteur électrique d'un télési portant les références BBC NBPPY6 225 M4 ;
- **FIXE** le prix de vente dudit moteur comme suit :
 - 1 000.00 € HT
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce afférente à l'exécution de cette décision.
- **DIT** que les crédits afférents à la vente de ce matériel seront inscrits au budget 2024 de la Régie Ubaye Ski au chapitre 77 en recettes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES

